

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST**

Une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest, tenue le lundi 17 novembre, 2025 à 17 h 30 à l'Hôtel de Ville situé au 9, chemin Town Hall, Bolton-Ouest, avec webdiffusion interactive.

SONT PRÉSENTS :

Denis Vaillancourt, maire  
Margarita Lafontaine, conseillère n° 1  
Eddy Whitcher, conseiller n° 4  
Gilles Asselin, conseiller n° 5  
Nancy Lanteigne, conseillère n° 6

PRÉSENT EN VISIOCONFÉRENCE :

Daniel Desrochers, conseiller n° 2

SONT ABSENTS :

Loren Allen, conseiller n° 3

Formant quorum, sous la présidence de monsieur Denis Vaillancourt, maire. La directrice générale et greffière-trésorière, madame Léa Laplante est également présente le tout conformément aux dispositions du Code municipal du Québec (art. 159).

3 personnes étaient présentes en visioconférence lors de la séance.

---

**ORDRE DU JOUR**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. CONSTAT DE LA CONFORMITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION**
- 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 4. ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 475-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 264-2008**
- 5. ANNONCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – RÈGLEMENT NUMÉRO 475-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 264-2008**
- 6. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 7. LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**L'ENREGISTREMENT DE LA SÉANCE DÉBUTE**

Les membres participants à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est ouverte par le maire à 17h31.

Le maire s'adresse aux personnes présentes.

---

**2. CONSTAT DE LA CONFORMITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION**

La directrice générale mentionne que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été transmis à tous les membres du conseil conformément aux exigences de l'article 153 du Code municipal du Québec.

Le conseil prend acte que l'avis a été signifié et que la séance peut être tenue.

---

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR  
NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2025-11-194**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Gilles Asselin  
**APPUYÉ PAR :** Nancy Lanteigne  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour en modifiant la description du point 5 par :

5. Annonce de l'assemblée publique – règlement numéro 475-2025  
modifiant le règlement de zonage numéro 264-2008

**ADOPTÉE**

---

**4. ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 475-  
2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 264-2008  
NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2025-11-195**

**CONSIDÉRANT** que l'avis de motion du projet de règlement numéro 475-2025 modifiant le règlement de zonage numéro 264-2008 a été dûment donné lors de la séance ordinaire du 10 novembre 2025;

**CONSIDÉRANT** que le projet de règlement a pour objet d'autoriser l'exploitation d'érablières (incluant les cabanes à sucre comme activité accessoire) dans les zones RES-1, RES-2, RES-3 et REC-1, d'ajouter des conditions particulières encadrant cette exploitation et d'intégrer la définition d'« érablière » à l'annexe A – Terminologie;

**CONSIDÉRANT** que le schéma d'aménagement et de développement de la MRC identifie ces zones comme ayant une vocation récréo-forestière et vise leur exploitation rationnelle et durable;

**CONSIDÉRANT** que le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé au conseil de procéder à une modification du règlement de zonage afin de tenir compte du potentiel acéricole du territoire;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal juge opportun d'adopter le premier projet de règlement conformément aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Nancy Lanteigne  
**APPUYÉ PAR :** Gilles Asselin  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**D'ADOPTER** le premier projet de règlement numéro 475-2025 modifiant le règlement de zonage numéro 264-2008, tel que déposé à la présente séance;

**QUE** le premier projet de règlement soit soumis aux procédures prévues à la LAU, incluant la tenue d'une assemblée publique de consultation, conformément à l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**QUE** la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à donner tous avis requis et à accomplir les formalités nécessaires à la suite de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

---

**5. ANNONCE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE – RÈGLEMENT NUMÉRO  
475-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 264-  
2008  
NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2025-11-196**

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro 475-2025 modifiant le règlement de zonage numéro 264-2008;

**CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une assemblée publique doit être tenue afin de permettre à toute personne intéressée de se faire entendre sur le contenu du projet de règlement;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Eddy Whitcher  
**APPUYÉ PAR :** Margarita Lafontaine  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**D'ANNONCER** la tenue d'une assemblée publique portant sur le premier projet de règlement numéro 475-2025 modifiant le règlement de zonage numéro 264-2008;

**QUE** ladite assemblée publique se tienne à l'Hôtel de Ville, situé au 9, chemin Town Hall, Bolton-Ouest, le 27 novembre 2025, de 17 h à 18 h;

**QUE** toute personne intéressée puisse transmettre ses questions, commentaires ou avis par courriel à [inspection@bolton-ouest.ca](mailto:inspection@bolton-ouest.ca) avant la tenue de ladite assemblée;

**QUE** la directrice générale et greffière-trésorière donne l'avis public à cet effet conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et qu'elle accomplisse toutes les formalités administratives nécessaires.

**ADOPTÉE**

---

**6. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes en salle ou suivant la diffusion en direct peuvent s'adresser aux membres du conseil.

Le conseil répond à l'ensemble des questions posées par les citoyens.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public avant l'ouverture de la séance.

---

**7. LEVÉE DE LA SÉANCE  
NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2025-11-197**

L'ordre du jour étant épuisé;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Nancy Lanteigne  
**APPUYÉ PAR :** Margarita Lafontaine  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**DE LEVER** la séance. Il est 17h42.

---

---

**Denis Vaillancourt**  
Maire

---

**Léa Laplante**  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière

Je, Denis Vaillancourt, maire de Bolton-Ouest, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal du Québec.